

# Rapport d'activités de la Direction de la Jeunesse et des Sports 2023







## **SOMMAIRE**

ADMINISTRATION GENERALE	-
A0802-09 : Soutien et pilotage	4
PROGRAMME P-801- JEUNESSE	6
A0801-02 : Réglementation et contrôle	6
A0801-03 : Accompagnement des associations	
d'éducation populaire et de jeunesse	8
A0801-06: Information jeunesse	10
A0801-07 : Initiatives de ou pour les jeunes	11
PROGRAMME P-802- <b>SPORTS</b>	16
A0802-01 : Soutien aux actions sportives	16
A0802-02 : Certification (référentiel et agrément)	24
A0802-03 : Soutien aux projets de performance	27
A0802-04 : Suivi médical et paramédical	35
A0802-07 : Soutien aux infrastructures sportives	36
PROGRAMME P-107- ÉCONOMIE NUMÉRIQUE ET COMMUNICATION	38
A1307-01 : Économie numérique	38

## ADMINISTRATION GENERALE



La direction de la jeunesse et des sports contribue à œuvrer pour la santé publique, l'éducation de la jeunesse et leur insertion sociale, le bien être des calédoniens et l'image de la Nouvelle-Calédonie au niveau régional, national et international. La santé, la jeunesse calédonienne et le bien vivre ensemble font partie des préoccupations majeures.

Le soutien technique et financier au développement des activités physiques et sportives, à l'école ou pendant les temps de loisirs, ainsi qu' aux activités socio-éducatives sont les principales actions de la direction pour agir positivement sur la construction de la citoyenneté et la cohésion sociale tout en cherchant à faire rayonner la Nouvelle-Calédonie. L'action de la direction s'inscrit dans le plan stratégique de la pratique sportive en Nouvelle-Calédonie, le plan jeunesse nc, le plan territorial de la sécurité et de prévention de la délinquance ainsi que le plan de l'économie numérique.



Les objectifs majeurs pour cette nouvelle saison sportive sont :

- 6 la préparation des Jeux du Pacifique (du 23 novembre au 3 décembre 2023),
- l'accompagnement des athlètes calédoniens préparant les Jeux Olympiques,
- l'évolution réglementaire des champs sportifs et socio-éducatifs.

Pour réaliser ses actions et missions, la direction dispose d'une enveloppe financière allouée au titre de l'année 2023 :

Mission M08 Jeunesse et sports	CA 2022	Budget 2023	Réalisé 2023 au 18/12	Proposition 2024
Recettes	62 020 525	125 000 000	88 681 890	92 000 000
Fonctionnement	-	-	-	-
Investissement	62 020 525	125 000 000	88 681 890	92 000 000
Dépenses	523 974 923	931 115 671	849 651 521	776 826 191
Fonctionnement	520 533 703	639 513 971	584 112 854	499 006 640
Investissement	3 441 220	291 601 700	265 538 667	277 819 551





## PROGRAMME P-801 JEUNESSE



#### **Fonctionnement**

Ces crédits concernent la délégation de compétence aux provinces pour prendre les mesures d'application de la réglementation relative à la protection des mineurs à l'occasion des vacances scolaires et des temps de loisirs.

Les mesures concernant le suivi administratif des déclarations de centres de vacances et de loisirs, la réalisation des visites de proximité jusqu'à la première injonction de rappel à la réglementation et l'adoption des décisions nécessaires pour assurer le retour des mineurs dans leur famille ou leur hébergement dans d'autres collectivités en cas de fermeture d'un centre de vacances et de loisirs.

Pour 2023, le montant global bien évidemment alloué pour cette compensation financière, est donc de 24 000 000 XPF répartis conformément aux dispositions fixées par le congrés :

- 17 000 000 CFP pour province Sud,
- 7 000 000 CFP pour la province Nord.

Les bilans définitifs de cette compétence par les provinces pour 2023, n'ont pas encore été transmis. Ils vont être transmis au moment de la nouvelle demande de versement de la compensation financière 2024. Ces bilans restent consultables au service de la jeunesse.

Les données indiquées ci-dessous ne sont donc pas finalisées mais donnent toute de même un approximatif des tendances 2023 des CVL sur le territoire.

Les données ont été classées selon les mesures individuelles délégués aux provinces :

## Suivi administratif des déclarations de CVL

Une grande partie de l'activité des CVL reste concentrée dans la province sud (voir tableau ci-dessous).

	Nombre de CVL déclarés	Nombre de CVL maintenus	Nombre de CVL refusés
Province Sud	812	812	NC
<b>Province Nord</b>	41	37	4
Province des Îles	19	18	1
Total CVL NC	60*	867	5*



La part des mineurs accueils pour 2023 est ainsi très conséquent au sud.

Le nombre de séjours organisés reste important dans le sud par déduction :

	Nombre de CVL organisés en 2023
<b>Province Sud</b>	NC
<b>Province Nord</b>	37
Province des Îles	18
Total CVL NC	55*
	•

La réalisation des contrôles jusqu'à la première injonction de rappel à la réglementation :

Les données communiquées ne sont pas claires et précises pour cette mesure déléquée.

On peut tout de même observer rapidement le nombre d'agents par province déployés pour assurer cette compétence déléguée. Un travail de fond est nécessaire pour mettre en place des indicateurs factuels quant à la récolte de données souhaitées.

	Nombre d'agents	Nombre de contrôles effectués
<b>Province Sud</b>	14	22
<b>Province Nord</b>	4*	15
Province des Îles	1	4
Total NC	19*	41*

#### L'adoption des décisions nécessaires pour assurer le retour des mineurs dans leur famille ou leur hébergement dans d'autres collectivités

Les données communiquées ne sont pas claires et précises pour cette mesure déléguée. Un travail de fond est nécessaire pour mettre en place des indicateurs factuels quant à la récolte de données souhaitées.



#### **Fonctionnement**

Crédits concernant les associations qui œuvrent sur l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie en faveur de la formation d'animateurs, de directeurs, de formateurs et pour réglementer l'accueil collectif des mineurs.

Les activités socio-éducatives pratiquées dans les CVL constituent un élément essentiel de l'éducation, de la culture et de la vie sociale, et participent au principe de rééquilibrage. Elles sont d'intérêt général. À cette fin, la Nouvelle-Calédonie a souhaité établir avec le mouvement socio-éducatif de nouvelles relations dans un cadre modernisé et simplifié substituant à une logique de subventionnement par projet, une logique de partenariat par objectifs.

La convention d'objectifs constituera désormais l'expression privilégiée du partenariat très étroit qui doit se mettre en place entre le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et le mouvement socio-éducatif. Elle traduit notamment les priorités de la politique du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie dans le domaine socio-éducatif:

Deux axes ont été retenus :

- La promotion des CVL, le développement et le rééquilibrage sur la Nouvelle-Calédonie et en faveur de toutes les populations;
- La qualification du dispositif des formations;

En Nouvelle-Calédonie, le mouvement socio-éducatif est ainsi représenté par les associations d'éducation populaire qui sont au nombre de cinq. Elles bénéficient d'un agrément national des mouvements auxquels elles sont affiliées afin de dispenser les formations au Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) et de directeur (BAFD) entre autres, sur l'ensemble du territoire :

- l'Association calédonienne pour l'animation et la formation (ACAF) affiliée au FRANCAS;
- l'Association les villages de Magenta (ALVM) affiliée à l'UFCV;
- la Fédération des oeuvres laïques en NC (FOL NC) affiliée à la Lique de l'enseignement;
- les Scoutes et guides de Nouvelle-Calédonie (SGNC) affiliée aux Scouts et guides de France;
- l'Association CEMEA PWARA WARO affiliée au CEMEA national

En 2023, l'enveloppe budgétaire s'élève à 17 000 000 XPF en faveur de ces associations. Seules quatre associations ont présenté leur demande de financement de leurs projets en lien avec les deux axes cités ci-dessus.

#### La répartition se présente comme suit :

ALVM a perçu en 2023, 4 200 000 CFP pour ses projets :

- La qualification du dispositif des loisirs éducatifs par la formation de formateurs et le développement de nouveaux outils de formation;
- La contribution, dans le cadre des centres de vacances et de loisirs (CVL), à la mise en place de qualifications « surveillant de baignade » (Q4), « surveillant de baignade » (Q2) et « PSC1 »;
- La promotion des CVL: le développement et le rééquilibrage en contribuant à la qualification du réseau des directeurs et des animateurs dans la province des îles Loyauté.

FOL NC a perçu en 2023, 2 371 773 CFP pour ses projets :

- Le renforcement du dispositif de centre de vacances et de loisirs (CVL) par de la ressource humaine;
- La qualification des dispositifs de CVL et de formation par la formation de formateurs.

CEMEA PWARA WARO a perçu en 2023, 1 907 500 CFP pour ses projets :

- le renforcement du dispositif de centre de vacances et de loisirs (C.V.L.) par de la ressource humaine;
- le renforcement des compétences des équipes de formateurs et d'encadrement et des liens associatifs.

SGNC a perçu pour 2023, 1 929 390 CFP pour ses projets :

- la qualification du dispositif des formations ;
- le rééquilibrage par un rayonnement territorial.

ACAF n'a pas souhaité renouveler sa demande de subvention, malgré plusieurs relances.

Bilan d'activités des organismes de formation dans le cadre des formations non professionnelles (BAFA/BAFD) :

BAFD 2023			ENSEMBLE													
1200000 20 1200	70 - 10				11	NSCF	RITS	RESULTATS								
	nbre sessions	Organismes de formation	femmes	hommes	PN	PS	PI	Ext.	TOTAL	admis	n. admis	abandon	TOTAL			
		FOL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
		ALVM	4	0	0	4	0	0	4	3	1	0	4			
		ACAF	20	6	3	21	2	0	26	20	6	0	26			
2000		CEMEA	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
FG	2	SCOUTS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
		ENSEMBLE	24	6	3	25	2	0	30	23	7	0	30			
		%	80,0	20,0	10,0	83,3	6,7	0,0	100	76,7	23,3	0,0	100			
		FOL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
	3	ALVM	4	0	0	4	0	0	4	4	0	0	4			
		ACAF	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
	10	CEMEA	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
PERFECT.	1	SCOUTS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
		ENSEMBLE	4	0	0	4	0	0	4	4	0	0	4			
		%	100,0	0,0	0,0	100,0	0,0	0	100	100	0,0	0,0	100			
Ensemble	3	2023	28	6	3	29	2	0	34	27	7	0	34			
Ensemble	ŭ	%	82,4	17,6	8,8	85,3	5,9	0,0	100	79,4	20,6	0,0	100			

BAFA	2023	}	ENSEMBLE												
					INS		RESU	JLTAT	S						
	nbre sessions	Organismes de formation	femmes	hommes	PN	PS	PI	Ext.	TOTAL	admis	n. admis	abandon	TOTAL		
		FOL	40	13	17	35	1	0	53	50	0	3	53		
		ALVM	18	12	0	30	0	0	30	28	1	1	30		
		ACAF	100	16	27	87	1	0	116	107	4	5	116		
FG	13	CEMEA	30	6	30	6	0	0	36	34	2	0	36		
		SCOUTS	9	8	17	0	0	0	17	17	0	0	17		
		ENSEMBLE	197	55	91	158	2	0	252	236	7	9	252		
		%	78	22	36,3	62,9	8,0	0,0	100	93,7	2,8	3,6	100		
		FOL	19	2	0	20	1	0	21	21	0	0	21		
		ALVM	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
	5965	ACAF	31	14	12	33	0	0	45	45	0	0	45		
APPRO	5	CEMEA	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
		SCOUTS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
		ENSEMBLE	50	16	12	53	1	0	66	66	0	0	66		
		%	75,8	24,2	18,2	80,3	1,5	0,0	100	100,0	0,0	0,0	100		
		FOL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
		ALVM	22	5	0	27	0	0	27	23	0	1	24		
		ACAF	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
QUALIF.	1	CEMEA	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
		SCOUTS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
		ENSEMBLE	22	5	0	27	0	0	27	23	0	1	24		
		%	81,5	18,5	0,0	100,0	0,0	0,0	100	95,8	0,0	4,2	100		
Total appro+qualif	6		72	21	12	80	1	0	93	89	0	1	90		
		2023	269	76	103	238	3	0	345	325	7	10	342		
Ensemble	19	%	78,0	22,0	29.9	69,2	0,9	0,0	100	95,0	2,0	2,9	100		

#### **Investissement**

(P0801-2017/2) cdi 17-23 rénovation fol II s'agit des appels de fonds concernant les subventions d'équipement à verser pour l'opération "Rénovation de la FOL" du contrat Etat/inter collectivités 2017-2023.

Cette opération consiste à démolir le bâtiment existant et à reconstruire un centre socio-culturel d'une surface d'environ 650 m² avec un espace forum-restauration, des bureaux et des locaux afin de d'accueillir le public, les artistes et les associations dans les meilleures conditions possibles.



#### **Fonctionnement**

Ces crédits concernent le fonctionnement du centre d'information jeunesse de Nouvelle-Calédonie (CIJNC).

Le gouvernement, par l'intermédiaire de la DJSNC, conjointement avec l'Etat, a accompagné le développement du Centre Information Jeunesse Nouvelle Calédonie en 2010 par un conventionnement entre quatre parties : Etat, Gouvernement, province Nord, province Sud. Auparavant, les conventionnements s'effectuent avec chaque province séparément.

De par son histoire, le CIJNC était situé au sein de la MIJ province Sud. Cependant, en 2012, une association spécifique est créée depuis le 5 juillet 2012.

Le CIJNC et son réseau (22 structures) répartie sur les trois provinces accueille et informe tous les jeunes gratuitement sur l'ensemble du territoire.

L'information est une des clefs de l'autonomie et de la citoyenneté des jeunes. Un réseau Information Jeunesse sur l'ensemble du territoire ainsi qu'un portail unique (site Internet) cherche à répondre à leurs attentes. Les informations offertes concernent les domaines suivants:

- les études, les stages en entreprise, l'orientation, les bourses,
- les métiers, la formation,
- l'emploi, les jobs d'été,
- la société et la vie pratique,
- la santé, la prévention,
- les loisirs, les vacances, les sports
- la mobilité internationale, les séjours linguistiques...

En 2023, un renouvellement du conseil d'administration a été fait, avec le recrutement d'une nouvelle directrice et une nouvelle chargée de la mobilité.

Le CIJ NC a perçu en 2023, 7 000 000 XPF pour son fonctionnement.



## A0801-07: Initiatives de ou pour les jeunes

#### **Fonctionnement**

#### **Ces crédits concernant:**

- 1 l'achat d'outils de communication jeunesse;
- 2 le financement de l'opérateur « France Volontaires » pour la mise en oeuvre du « Programme de Service Volontaire Océanien » (PSVO);
- **3** le financement de la plateforme Mobilité géré par le CIJNC ;
- **4** le financement des associations jeunesse sur projets ;
- **5** le financement du dispositif « Volontariat International du Pacifique » (VIP).

#### 1 - Outils de communication :

L'acquisition de ces outils facilitent la communication des informations à destination des usagers.

Pour 2023, les fonds ont servi à financer l'impression de 100 guides. Ils sont distribués aux futurs lauréats BAFD, aux organisateurs, aux directeurs ou aux partenaires associatifs, institutionnels ou professionnels.

Le service a été facturé à hauteur de 548 160 XPF.

#### 2 - Programme SVO:

Lancé en 2012, dans le cadre d'un partenariat entre 4 parties telles que France Volontaires (FV), le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, la Province Nord et la Province Sud.

Ce dispositif s'inscrit dans un objectif de construction identitaire et citoyenne de la jeunesse et d'intégration de la Nouvelle-Calédonie dans son environnement régional. Les objectifs fixés sont :

- Favoriser l'acquisition de compétences et l'ouverture sur l'espace océanien de la jeunesse de Nouvelle-Calédonie;
- Soutenir le développement des coopérations entre la Nouvelle-Calédonie et les pays du Pacifique.



Ce programme vise un public des jeunes âgés entre 18 et 30 ans sans aucune condition particulière, seule la motivation est prise en compte.

Ce programme vise à mobiliser une diversité de profils de jeunes au travers différents dispositifs de volontariat :

- Le Chantier de Solidarité Internationale (CSI);
- Le Service Civique à l'International (SCI);
- Le Volontariat de Solidarité Internationale (VSI).

Les missions définies sont issues d'un processus de partenariat au travers de son réseau en Océanie. Elles interviennent sur des thèmes variés tels que l'art et la culture, l'environnement et la protection du patrimoine, l'information des jeunes, le sport, la santé ou la diversité culturelle.

Aujourd'hui, le gouvernement et l'opérateur FV restent les seuls financeurs.

Les actions prioritaires financées sont :

- L'étude de capitalisation du PSVO: elle a été initiée en décembre 2023 pour une restitution finale au plus tard début avril 2024. Elle a été évaluée à hauteur de 1 807 048 XPF.
- Le lancement d'un plan de communication pour le programme : deux projets de reportage promouvant vont être organisés au Vanuatu et au Cambodge. Il a été évalué à hauteur de 4 554 680 XPF
- Le déploiement de deux volontaires SCI en janvier 2024 : les volontaires ont été affectés tous les deux, à l'Alliance Française Palmerston North Incorporated en Nouvelle-Zélande. Ils ont pour mission, pour l'un, l'appui culturel à la médiathèque et pour l'autre, l'appui pédagogique et culturel. Cette dépense a été évaluée à 2 982 272 XPF.

#### 3 - La plateforme mobilité

Parallèlement à sa vocation essentielle, le CIJNC est également porteur de la plateforme régionale de Mobilité Internationale et européenne, destinée à promouvoir la mobilité auprès des jeunes, depuis 2015.

La mise en place d'une plateforme de la mobilité, portée par le CIJNC, permet de mutualiser les savoir-faire des différents acteurs intervenant dans le champ de la mobilité internationale et européenne.

Les objectifs recherchés sont :

- Regrouper les acteurs calédoniens de la mobilité des jeunes;
- Développer de nouveaux partenariats avec les pays de la zone océanienne;

- Coordonner des séminaires de regroupement et de formation des acteurs des programmes de mobilité en Nouvelle Calédonie;
- Organiser des missions de coopération régionale;
- Mettre en place des chantiers internationaux de jeunes et/ ou des jeunes dans l'espace océanien;

Le montant alloué à la plateforme mobilité du CIJNC est de 8 400 588 XPF.

#### 4 - Soutien aux projets jeunesse

Ces crédits sont attribués aux associations favorisant le développement de projets innovants et dynamiques au profit de la jeunesse.

Au total, huit demandes de subventions ont été reçues au sein du service. Seulement cinq ont fait l'objet d'un soutien financier et pédagogique:

- L'association Les CEMEA PWARA WARO a perçu 600 000 XPF pour son projet "Favoriser les échanges internationaux".
- L'association ENFANCE ET JEUNESSE DE BOURAIL a perçu 600 000 XPF pour son projet "Un calédonien en France".
- L'association PAROISSIALE LUECILA-HNAPALU a perçu 250 000 XPF pour son projet "Voyage dans l'île la plus proche du paradis".
- L'association LES VILLAGES DE MAGENTA a perçu 1 200 000 XPF pour son projet "CV en Australie: Let's go to surfers".

Les trois autres associations n'ont malheureusement pas reçu une aide financière sur ces fonds pour diverses raisons, mais ont tout de même bénéficié d'un accompagnement pédagogique pour certaines demandes:

- L'association CARREFOUR DES JEUNES DE DUEULU
- L'association TERRAVENTURE
- Association des JEUNES DE HNAETENEAT





#### 5 - Programme VIP

Initié en 2022, ce dispositif a pour objet d'offrir aux jeunes calédoniens âgés de 18 à 30 ans une expérience socio-culturelle enrichissante par le biais d'une expérience professionnelle de 4 mois dans une exploitation agricole en Nouvelle-Zélande.

Pour 2023, le Gouvernement a reçu plus de 350 candidatures. Seulement, 30 jeunes de 18 à 30 ans, issus des trois provinces, ont pu bénéficier de ce dispositif.

Huit lignes de crédits ont été créé pour assurer

le paiement des dépenses liées à ce dispositif :

- Les frais liés à l'hébergement : Les frais d'hébergement ne sont pas proportionnels à la durée de la mission. Seules deux semaines ont été prises en charge par la Nouvelle-Calédonie. Cette facture s'élève à 1809.60 DNZ soit 535 976 XPF.
- Les frais liés à l'achat des visas de travail, des examens radiologiques et des prises de sang : Le Gouvernement a financé l'achat des visas pour un effectif de 10 volontaires + 1 accompagnateur, pour un montant de 764 300 XPF. Le CIJNC a quant à lui, financé l'achat des visas des 20 autres volontaires



- et 1 accompagnateur pour un montant de 1 562 600 XPF.
- Les frais liés au stage de préparation au départ (hébergement, repas, location de salle et location de matériel): 4 lignes de crédit ont été créées pour assurer les frais liés aux regroupements de 3 jours afin de préparer les jeunes volontaires au départ. Le CIJNC a pris en charge l'action dans son intégralité tant sur le plan financier que sur le plan humain et matériel.
- Les frais liés à l'achat de produits pharmaceutiques : L'achat de trousse de secours permet aux volontaires de disposer d'une

- pharmacie de premiers secours lors de déplacements. Cette dépense a été payée à hauteur de 19 601 XPF.
- Des frais liés à l'achat des billets d'avions : Le Gouvernement a payé la somme totale de 3 878 988 XPF qui comprend l'achat des billets pour 30 volontaires, 1 superviseure et 1 accompagnateur et diverses modifications de billets.

## PROGRAMME P-802 SPORTS



Action A0802-01 : Soutien aux actions sportives

#### **Fonctionnement**

#### Dépenses

Le plan stratégique de la pratique sportive en NC, adopté le 20 février 2019 par le Congrès, conduit les ligues, comités et fédération sportives, au travers des conventions d'objectifs et de moyens, à oeuvrer dans le périmètre défini par les quatre axes stratégiques suivant :

- 1 La gouvernance du sport;
- 2 L'activité physique et sportive comme vecteur de développement social et de « santé-bien être » ;
- **3** Le sport comme vecteur de développement territorial ;
- 4 L'accès au sport de haut niveau.

Le montant total des crédits est destiné à financer la participation ou le soutien de la Nouvelle-Calédonie à des actions cruciales dans le cadre de ce plan stratégique:

- 1- Les jeux du pacifiques du 19 novembre au 3 décembre 2023 (170 millions F CFP):
- indemnités compensatoires aux employeurs privés (10 millions F CFP),
- subvention au ligues et comités préparation des jeux du pacifiques (40 millions F CFP),
- CTOS jeux du pacifique (déplacement de la délégation calédonienne, 120 millions F CFP).
- 2 Les projets d'actions des 38 ligues et comités sportifs dans le cadre des conventions d'objectifs et de moyens (39,46 millions F CFP, cf annexe des subventions).



- **3** Les manifestations sportives territoriales et internationales (40 millions F CFP):
- Manifestations sportives territoriales (10 millions F CFP): organisation des championnats territoriaux par les comités et liques.
- Grands événements internationaux (15 millions F CFP): marathon international, triathlon international, Open SIFA, coupe d'outre mer cyclisme...
- Subvention non individualisée (15 millions F CFP) dans le cadre de la réalisation des projets d'actions des ligues et comités régionaux.
- 4 Le plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance (85,04 millions F.). Il s'agit de maintenir la participation de la Nouvelle-Calédonie au volet sportif de ce plan par la prise en charge d'une partie des salaires des éducateurs sportifs :
- Groupement d'employeurs Nord Sport et Loisirs (39,12 millions F., 10 éducateurs sportifs et une coordonnatrice),
- Groupement d'employeurs Sport et Loisirs Sud (36,72 millions F., 8 éducateurs sportifs et 1 coordonnatrice),
- Recrutement d'un délégué territorial par l'USEP (6,2 millions F.),
- Appel à projets de sport social (3 millions F.). Les communes bénéficiaires du dispositif sont Poya, Kouaoua, Koné, Koumac, Houaïlou, Kaala-Gomen, Ponérihouen, Poum, Canala et Hienghène, Dumbéa, Thio, Bourail, Païta, Yaté, Île des Pins, La Foa et Mont Dore.
- **5** Le développement du sport à l'école (12,1 millions F.) :
- Participation aux actions sportives sportives UNSS (10 millions F.),
- Participation aux actions sportives de l'USEP (2,1 millions F.).
- **6** Les organismes de performance sportive (40 millions F.) :
- Le comité territorial olympique et sportif (20 millions F.),
- Le centre international du sport et d'expertise (20 millions F.).

#### **Subventions**

## Synthèse de l'activité du conseiller sport en charge des financements dans le cadre des 4 missions principales et tâches annexes

Placé sous l'autorité du chef du service des sports et du responsable de la cellule des pratiques, mon rôle en tant que conseiller sport chargé du financement (seul sur le poste depuis juin 2023) a été articulé autour de 4 missions principales :

- a) Réaliser la primo instruction des demandes de subventions dans le cadre du budget primitif 2023 partie (Crédits gouvernement):
- un volume de 27 heures de points hebdomadaires et d'échanges a permis la définition des outils de pilotages et mise en place des critères pour l'instruction des subventions;
- un volume de 15 heures de réunions et accompagnement sur les outils informatiques permettant le bon déroulement de l'instruction budgétaire (mise en place de Calédo Sub);
- un volume de 85 heures de participation à l'instruction du budget, le suivi du budget et de l'exécution comptable des crédits affectés au service des sports;
- les chiffres du suivi administratif et financier sur l'octroi des subventions :
  - 42 lettres de notification produites pour les ligues et comités et 11 lettres de notification pour les clubs
  - 6 arrêtés produits pour 34 bénéficiaires
  - 57 conventions d'objectifs et de moyens suivies pour 45 bénéficiaires
  - 22 avenants aux conventions produits:

 la ventilation des crédits territoriaux : L'enveloppe financière allouée sur 2022 sur les crédits territoriaux est de 210 500 000 FCFP se répartissant de la façon suivante :

125 200 000 F CFP allouée pour les ligues et comités pour soutenir 187 projets d'action ;

16 500 000 F CFP allouée pour soutenir 14 manifestations de dimension internationale;

65 800 000 F CFP pour soutenir 2 groupements d'employeurs ;

3 000 000 F CFP pour soutenir 7 projets appel à projets sport social.

#### Récapitulatif de l'octroi des subventions concernant la partie des crédits territoriaux en direction des Ligues et comités

Une enveloppe totale d'un montant de 125 200 000 F CFP a été répartie sur un total de 42 bénéficiaires issus des ligues et comités sportifs. En effet, 3 bénéficiaires n'ont pas effectué de demande en 2023 (Sport Sous Marin, Bowling, Force athlétique et musculation).

## Récapitulatif de l'octroi des subventions concernant la partie des crédits territoriaux en direction des clubs

Sur le budget primitif 2023, une enveloppe d'un montant de 7 090 000 F CFP a été répartie entre 12 bénéficiaires.

125 Millions de Francs ont été réparti sur 42 bénéficiaires issus des ligues et comités sportifs.

#### Récapitulatif des réponses négatives

2 courriers de réponses négatives ont été envoyés aux associations de :

- Sporting Club Handisport et sport adapté de Lifou;
- SCO Kartier Nord.

#### b) Réaliser la primo instruction des demandes de subventions dans le cadre du budget campagne ANS 2023

Un volume de 50 heures de primo instruction de réunions permettant l'analyse et le suivi des demandes des bénéficiaires mais également la participation aux 6 COMEX et conférence des financeurs 62 298 925 F CFP ont été répartis parmi 32 ligues et comités bénéficiaires.

## c) Mise en place et animation des dialogues de gestion campagne 2023

Le dialogue de gestion a été mentionné dans le courrier recensement des besoins financiers pour le BP 2023 et la majorité des rencontres ont débuté en janvier 2023 :

- un total de 55 rendez vous individualisés a été conduit dans le cadre de la préparation et du suivi de ces dialogues de gestion correspondant à 65 heures;
- un total de 52 rendez vous de dialogue de gestion s'est tenu correspondant à 120 heures de communication et de concertation avec les dirigeants des ligues et comités. Ces espaces de partage d'information entre le financeur et le bénéficiaire ont été appréciés ils permettent en effet de pouvoir exposer sereinement les difficultés rencontrées mais également d'apporter un éclairage technique sur la ventilation des subventions.

## d) Participation aux Assemblées générales portant sur le bilan de la saison sportive 2022

présence au sein des 44 assemblées générales sur les 49 déroulées (répartition de la participation des cadres de la direction suivant les thématiques sportives) on observe 3 types de niveau d'accompagnement en terme de fonctionnement de la structure.

1<sup>er</sup> niveau : bénéficiaires autonome, rigoureux et organisés ;

2<sup>ème</sup> niveau : bénéficiaires qui fonctionne maintenant le cap mais parfois esseulé en terme de moyens humain (bénévoles) et de compétences;

3<sup>ème</sup> niveau : bénéficiaires en difficulté et en souffrance qui a besoin d'un accompagnement de fond.

## e) production de 8 procédures de suivi et de pilotage en 2023

- rédaction de la lettre type du courrier de demande de recensement des besoins financiers projets d'actions sportives;
- rédaction de trame de convention, d'avenant et d'annexes;
- rédaction d'une trame pour les courriers négatifs;
- rédaction du process modèle pour la menée de rencontre dialogue de gestion;
- proposition d'un modèle de relevé de conclusion pour DG et AG;
- proposition d'un process pour les interventions en AG: fiche mémo et éléments de langage;
- amélioration du tableau de suivi des AG
- production d'un tableau récap de suivi des documents demandés aux liques.

En plus de ces tâches, il m' a été demandé de participer à différents réunions thématiques, forum et rendez vous (16 au total).

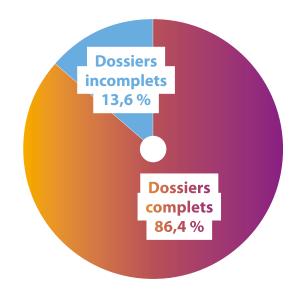
## Réglementation des activités physiques et sportives

## Déclaration des éducateurs sportifs (EDAPS)

398 éducateurs sportifs déclarés

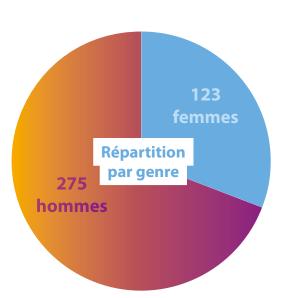
**344** dossiers complets

**54** dossiers incomplets



1 éducateur sur 4 est natif de la Nouvelle-Calédonien.





#### Répartition par province :

- **336** éducateurs sportifs issus de la province-sud;
- **46** éducateurs sportifs issus de la province nord :
- **16** éducateurs sportifs issus de la province des iles loyauté.

#### Répartition par discipline :

- 28 éducateurs sportifs issus des métiers de la forme (7%);
- **354** éducateurs sportifs issus des autres disciplines, hors plongée subaquatique (89 %);
- **16** éducateurs sportifs issus de la plongée subaquatique (4%).

## Création d'une application de télédéclaration des EDAPS:

Un téléservice a été créé avec l'appui de la DINUM pour traiter numériquement les demandes de cartes professionnelles, selon la loi du pays 2023-7, tout en formant l'un de nos agents à l'outil "glide" de google, pour un volume horaire de trois mois de travail à mi temps.

## Déclaration des établissements d'activités physiques et sportives

147 établissements sportifs déclarés ;

119 dossiers complets;

28 dossiers incomplets.

#### Répartition par province :

- **130** établissements sportifs issus de la province-sud;
- **13** établissements sportifs issus de la province-nord;
- **4** établissements sportifs issus de la province des iles loyauté.

#### Répartition par statut :

40 : Société commerciale ;

85: Travailleur indépendant;

1 : Établissement public ;

21: Associations sportives.

Répartition par genre des exploitants d'établissement :

99 hommes;

48 femmes.

### Création d'une application de télédéclaration des ETAPS

De la même manière que pour l'outil propre à la déclaration des EDAPS, une application de télédéclaration des établissements d'APS (ETAPS) est en cours de création par un de nos agents en lien avec la DINUM, pour un volume de deux mois de travail à mi-temps.

## Conseils aux usagers et réponses aux questions réglementaires

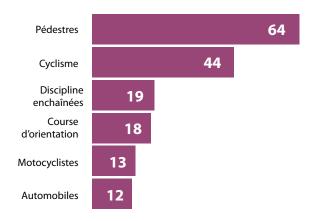
- quotidiennement concernant les éducateurs sportifs rémunérés,
- informations sur le cadre réglementaire calédonien pour les établissements d'APS,
- réponse aux questions des services publics et des collectivités territoriales, en la matière.

### Contrôle des éducateurs et établissements d'APS

- Nombre de signalements : 8
- Interdictions temporaires d'exercer la profession d'éducateur sportif, par arrêté: 2

#### **Manifestations sportives**

- 170 manifestations déclarées
- Répartition par discipline :



Nombre d'arrêtés produits : 99 Visite d'homologations temporaires : 13 comprenant:

- 3 Drift
- 5 Rallye
- 5 Motocross sur prairie

Les organisateurs se sont déclarés toute l'année à partir du site internet de la DJSNC,

par le biais d'un formulaire Google Forms. La complétude des dossiers et l'analyse réglementaire est réalisée par les agents du service en charge de la réglementation.

En outre, en collaboration avec la DINUM, un agent a activement participé à l'élaboration d'une application de télédéclaration pour les organisateurs de manifestations sportives.

## Mission d'expertise sur la réglementation des activités physiques et sportives en Nouvelle-Calédonie

- Adoption de la Loi du Pays n°2023-7 du 10 Juillet 2023 relative à l'encadrement des activités physiques ou sportives en Nouvelle-Calédonie: définition des prérogatives d'exercice des diplômes calédoniens en lien avec la DFPC et la DAJ;
- Rédaction de nouveaux textes réglementaires :
  - Arrêté d'application n°2023-3789/GNC du 20 décembre 2023, de la nouvelle loi du pays validée par le congrès.
  - Cas des diplômes européens et étrangers (art.2 LP 2023-7) étudiés avec la DAJ et la DFPC et dont la procédure est définie par l'arrêté n°2023-3789/GNC du 20 décembre 2023.
  - Délibération relative aux manifestations sportives avec la DAJ.

- Délibération relative à la protection de la santé des sportifs et à la lutte contre le dopage
- Projet de modification de la délibération 251 au sujet de l'agrément des ligues sportives.
- Projet d'arrêté des activités subaquatiques
- Formation de prévention des violences sexuelles dans le sport auprès de services civiques
- Organisation de deux réunions du Haut Conseil du Sport avec présentation aux partenaires des avancées réglementaires.
- Tenue de réunions mensuelles sur le projet de Code du Sport.

## Projet de création d'un code du sport de Nouvelle-Calédonie

#### Contexte

La Nouvelle-Calédonie, soucieuse de faire évoluer le cadre réglementaire régissant le sport et les activités sportives en Nouvelle-Calédonie, souhaite favoriser l'accès de tous à la réglementation en la matière applicable sur son territoire.

En effet, depuis le transfert de compétence opéré en matière d'activités sportives à la Nouvelle-Calédonie, cette dernière est compétente pour réglementer les activités sportives, les infrastructure et manifestation sportives intéressant la Nouvelle-Calédonie en application de l'article 22, alinéa 29° de la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie.

Pour entrer dans cette démarche d'évolution pour un meilleur accès à la réglementation sportive, en 2023, la DJS a initié un projet de création d'un code du sport de Nouvelle-Calédonie. Ce projet pluriannuel (2023-2027) nécessite la mobilisation de l'ensemble du service des sports.

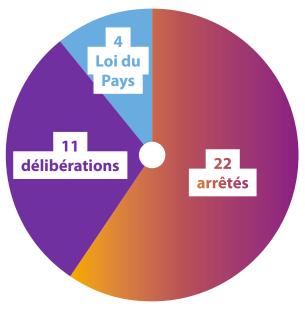
Trois temps principaux ont pu être définis au cœur du projet. Dans un premier temps, en 2023, un recensement de l'ensemble des textes régissant le sport sur le territoire a pu être réalisé. Ensuite, la DJS a commencé la codification à droit constant, c'est-à-dire une compilation des textes recensés. Cette phase continuera en 2024. Dans un troisième temps, le code du sport de Nouvelle-Calédonie sera complété par des dispositions manquantes au sein de notre réglementation sportive. Enfin, le projet et l'applicabilité du code du sport de Nouvelle-Calédonie seront évalués durant deux ans.

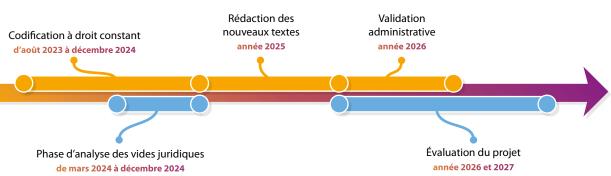
En voici le calendrier simplifié :

Pour mener ce projet à terme, la DJS a sollicité l'appui de spécialistes en droit du sport par l'intermédiaire du laboratoire de recherche de l'hexagone : le laboratoire Culture, Sport, Santé, Société (C3S) de l'Université de Besançon. Six experts ont été invités à intervenir à partir de 2024. Ils pourront notamment apporter un œil critique sur la codification du sport qui s'est opérée en hexagone en 2006 ainsi que son application.

#### Recensement des textes existants

Afin d'avoir une représentation du paysage de la réglementation sportive, une veille juridique a été nécessaire. 37 textes applicables ont été recensés sur le territoire, nombre amené à évoluer suivant la validation des derniers travaux réglementaires menés au cours de l'année 2023. La répartition de la nature juridique des textes recensés est représentée par le schéma suivant :





Trois remarques peuvent émaner :

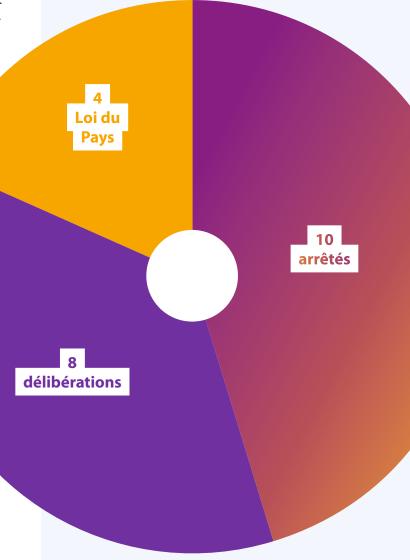
- 1 Nous observons, dans la réglementation sportive calédonienne, une prédominance des textes de nature réglementaire par rapport aux textes de nature législative. De plus, concernant les quatre lois du pays, trois sont relatives aux congés sportifs. Notre réglementation manque donc de textes de nature législative, ce qui démontre un défaut dans la prise en compte du sport en Nouvelle-Calédonie.
- 2 Partant point numéro 1, il était indispensable d'analyser les délibérations et vérifier si l'ensemble de leurs dispositions étaient bien de nature réglementaire. Au vu du manque de dispositions législatives, il est désormais possible d'avancer qu'une appréciation des dispositions contenues dans ces délibérations devra être nécessaire lors de la réécriture des textes pour vérifier leur nature dans la hiérarchie des normes.
- 3 Le corpus de textes n'est pas considérable, facilitant une compilation de la réglementation et donc de fait, la codification à droit constant.

#### Continuité du projet

Dans la continuité de ce qui a été réalisé en 2023, la codification à droit constant sera poursuivie. En effet, certaines délibérations en validation à la fin de l'année 2023 pourront être codifiées durant le premier semestre à la suite de leur vote au congrès (délibérations) et au gouvernement (arrêtés). Avec les avancées concrètes de cette année, la DJS espère déposer l'avant-projet de loi du pays relatif au code du sport de Nouvelle-Calédonie et ses projets de textes d'application entre mai et juin 2024.

#### **Codification à droit constant**

La DJS a débuté la codification à droit constant cette année, à la suite du recensement et d'une analyse des textes existants. La rédaction de l'avant-projet de loi du pays, du projet de délibération et du projet d'arrêté d'application sont en cours. Concernant l'avancée de la codification, 59% des textes ont déjà été réécrits entre août et décembre (suivant un plan et une numérotation définie). Leur répartition est la suivante:





Action A0802-02 : Certification (référentiel et agrément)

#### **Fonctionnement**

Rôle et missions de la cellule formation de la DJS de Nouvelle Calédonie:

 Habilitation des formations professionnelles d'Etat, proposées par les organismes de formation (secteur Sport et Jeunesse).

 Certification des diplômes d'Etat et Suivi du dispositif VAE (informations, recevabilité des dossiers, accompagnement des candidats) · Reconnaissance des diplômes étrangers (en lien avec le Ministère Jeunesse et Sports) et procédure d'équivalence pour l'obtention de D.E. · Accompagnement des acteurs de la formation.

> Accueil et renseignement du public sur tout ce qui relève du champ des formations professionnelles Jeunesse et Sport (État).

#### Missions d'habilitation et de certification

L'habilitation correspond à une procédure spécifique pour les diplômes d'Etat. La cellule formation instruit les dossiers déposés à la Direction de la Jeunesse et des Sports de la Nouvelle-Calédonie.

 BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « Activités de la Forme» : formation portée par le CISE du 18/07/2022 au 26/05/2023.
 Il y eut 53 inscrits, 35 ont été reçus et 18 candidats entrèrent en formation.

 BPJEPS spécialité « animation socio-éducative ou culturelle » mention « Loisirs tous publics ACAF du 04/10/2022 au 15/12/2023. Il y eut 14 inscrits, 14 reçus et 13 inscrits.  Au final, 13 candidats ont obtenu le BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « Activités de la Forme » et 12 candidats ont obtenu le BPJEPS spécialité « animation socio-éducative ou culturelle » mention « Loisirs tous publics ».

#### **Certification:**

CAEPMNS: certificat d'aptitude à l'exercice de la profession de maître-nageur sauveteur. Il y eut 1 Session de recyclage du 08/06/23 au 10/06/23 avec 19 inscrits et 19 reçus.

VAE : 1 BPJEPS obtenu dans le cadre de cette modalité.

## Mission d'accompagnement des acteurs

## ACCOMPAGNEMENT DES ORGANISMES DE FORMATION PROFESSIONNELLE

- Informations auprès des Organismes de formation sur les évolutions réglementaires liées à la réforme des diplômes d'état et la réforme du dispositif VAE - Expertise des dossiers d'habilitations et décisions d'habilitation.
- Accompagnement sur l'ingénierie de formation (construction du ruban pédagogique et du processus de certification, volume et contenus de formation, qualification des intervenants, critères de choix des structures d'alternance).
- Réunion de jury et d'harmonisation des évaluations.

## COLLABORATION AVEC LES PARTENAIRES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

#### Relations avec la DFPC:

 Envoi à la demande de la DFPC, des données relatives à la certification professionnelle dans le domaine de la jeunesse et des sports et inscription des diplômes d'état au Répertoire de la Certification Professionnelle de Nouvelle-Calédonie (RCP-NC).  Avis technique sur les dossiers d'habilitation DFPC, participation aux groupes de travail d'écriture des textes créant les diplômes. -Coordination de la VAE.

#### Relation avec le Vice-Rectorat :

 Réunion sur la mise en œuvre de la filière sport et des mentions complémentaires de l'Education Nationale.

#### Relations avec le Pôle communication / DTSI:

 Le pôle formation/certification assure le suivi de l'onglet formation du site de la DJS NC en renseignant le pôle communication sur les modifications à apporter, la partie technique est quant à elle relayée à notre correspondant de la DTSI.

#### Relations avec Le FIAF:

 Collaboration pour l'écriture des cahiers des charges des formations pour les appels d'offres du FIAF.

## COLLABORATION AVEC LES AUTRES PÔLES DE LA DJS NC

Les agents des différents services de la DJSNC peuvent être sollicités pour participer aux évaluations des épreuves certificatives.

- Travail en collaboration avec le service de la jeunesse sur les compétences requises pour la direction d'un accueil collectif de mineurs.
- Rencontres et échanges entre agents de différents services sur le thème de l'interculturalité.
- Collaboration avec le service des sports (thématique réglementation) sur les prérogatives d'exercices professionnels liés aux différents diplômes dans le champ jeunesse et sport.

#### **Accueil et information du public**

Les deux agents de la cellule formation sont amenés à informer le public physiquement et par téléphone dans les domaines suivants :

- Informations sur l'offre de formation professionnelle en Nouvelle-Calédonie sur les diplômes d'Etat et les diplômes calédoniens.
- Information générale sur les dispositifs de la VAE (procédure VAE, critères de recevabilité, travail à réaliser, possibilité d'accompagnement,...) - Organisation des diplômes d'état et prérogatives professionnelles.

- Analyse du parcours et du projet professionnel du demandeur pour l'orienter vers les bons dispositifs de formation.
- Présentation des possibilités de financement des formations.
- Aide à la réalisation de projets de formation en métropole (TEP, financements possibles, etc).
- Accueil des éducateurs sportifs nouvellement arrivés en Nouvelle-Calédonie, cadre réglementaire, recherche d'emploi.





#### **Fonctionnement**

La cellule performance est composée de 4 agents en poste au centre médico-sportif de Magenta:

- deux agents territoriaux,
- une agent, contractuelle,
- un agent d'État,

cinq conseillers techniques territoriaux et un conseiller technique d'État.

un soutien financier est également apporté à trois disciplines sportives sur le poste de cadre technique de lique :

- natation,
- rugby,
- karaté.

L'orientation prioritaire de son action est essentiellement focalisée sur l'axe 4 du plan stratégique de la pratique sportive en Nouvelle-Calédonie, à savoir l'accession des sportifs vers le haut niveau.

## Le suivi des filières d'accession vers le haut niveau

La cellule performance évalue depuis cette année 2023, les filières d'accession vers le haut niveau des ligues, à l'intérieur desquelles se trouvent leurs structures d'entraînement (Pôle France, pôles espoir, centres territoriaux). En Nouvelle-Calédonie, les structures d'entraînement se composent ainsi :

- 1 pôle France athlétisme handisport de statut Excellence
- 6 pôles espoir : dont 4 de statut National (handball féminin, rugby, escalade, cyclisme) / 2 de statut territorial (judo et karaté)
- 12 centres territoriaux d'entraînement : athlétisme - cyclisme - golf - handisport

- karaté - handball - dumbéa natation - cnc natation - olympique natation - squash surf - voile

#### Le suivi des sportifs calédoniens

Nous soutenons et accompagnons la performance individualisée des sportifs, qui sont dans le parcours d'accession vers le haut niveau, en ou hors structure :

- Structures d'entraînement : par ce biais, chaque sportif de l'effectif évolue à travers des objectifs de résultats et de travail.
- Projets individuels d'accession haut niveau de sportifs en ou hors structure: une aide de soutien a été apportée à 22 jeunes de 10 disciplines sportives présentant des projets de performance d'accession haut niveau (basket - golf - force - tennis - natation - squash - kite - swim & run - volley-ball - cyclisme).
- Projets de performance calédonien haut niveau : 6 jeunes sportifs calédoniens classés au plus haut niveau national, ont été accompagnés sur présentation de leur projet sportif de performance :
  - Loan Ville, champion de France junior 400 M haies,
  - Alexandre Gané, parmi les meilleurs nageurs de sa catégorie d'âge au niveau national
  - Manon Baldovini, parmi les meilleures nageuses de sa catégorie d'âge au niveau national
  - Félicien Siapo, parmi les meilleurs mondiaux en sprint handisport
- Projets olympiques et paralympiques : 14 sportifs calédoniens en préparation des Jeux de Paris 2024, sont actuellement suivis à travers des fiches d'entretien et accompagnés pour leur permettre d'évoluer dans les meilleures conditions de performance.

#### Le suivi et la coordination des CTS

- La lettre de missions : cette année, deux nouvelles lettres de missions ont été élaborées pour les conseillers techniques de cyclisme et de handball;
- l'entretien annuel d'échanges a été mené pour 5 conseillers techniques et deux agents CAS de la cellule performance;
- le suivi des objectifs des conseillers techniques fixés lors des entretiens annuels d'échanges, a été fait à l'occasion de réunions individuelles trimestrielles.

#### Le soutien financier

- la coordination des subventions liés à la performance;
- l'arbitrage des subventions liées à la performance sportive d'excellence;
- application de la délibération 60/CP;
- la réalisation des arrêtés, rapports, annexes et tableaux de synthèse;
- la vérification des documents des sportifs liés à l'attribution de subventions;
- l'arbitrage des subventions liées aux structures d'entraînement "CTE";
- 6 900 000 F pour 12 structures;
- aides aux sportifs listés ministériels de haut niveau;
- 26 000 000 F pour plus de 104 sportifs ;
- aides aux projets individuels jeunes ;
- 8 800 000 F pour 34 sportifs;
- projet de performance calédonien haut niveau;
- 2 430 000 F pour 5 sportifs;
- aides aux sportifs calédoniens en préparation olympique;
- 7 600 000 F pour 14 sportifs;
- Prime à la performance de haut niveau;
- 3 000 000 F pour 3 sportifs;
- Subventions aux ligues pour préparation Jeux du pacifique (50 000 000 F pour 15 ligues);
- pôle espoir handball (6 000 000 F);
- pôle espoir judo (3 000 000 F);
- pôle espoir rugby (4 000 000 F);
- pôle espoir cyclisme (2 500 000 F);
- pôle France handisport (8 000 000 F);
- pôle espoir karaté (4 000 000 F);
- pôle espoir escalade (2 000 000 F);
- Cte athlétisme (3 600 000 F);



#### Le dispositif CHAM

Suite à la réforme des lycées et notamment du baccalauréat, le dispositif CHAM est disponible de la 6<sup>ème</sup> à la seconde.

Néanmoins, pour quelques sportifs ciblés sur le parcours d'accession, les établissements scolaires partenaires permettent des aménagements ciblés sur les niveaux première et terminale.

> 125 dossiers de candidature déposés.

**124** validés en commission d'affectation.

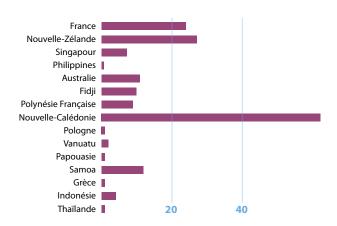
Voici la répartition par établissement scolaire, par niveau de classe et par discipline sportive :

DISCIPLINES Magenta				Aut	euil		Jules Garnier			Lapérouse			ВІ	aise Pas	cal	D	wë	TOTAL			
	6 <sup>ème</sup>	5 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	6 <sup>ème</sup>	5 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	2 <sup>nde</sup>	1 <sup>ère</sup>	Term.	2 <sup>nde</sup>	1 <sup>ère</sup>	Term.	2 <sup>nde</sup>	1 <sup>ère</sup>	Term.	2 <sup>nde</sup>	1 <sup>ère</sup>	Term.	
ATHLETISME																					0
CYCLISME			2												3		2				7
EQUITATION															1		2				3
ESCALADE	5	2	1									2									10
GOLF		1	1	2											1						5
HANDBALL																					0
JUDO																					0
KARATE					3	1	1											1	5	1	12
NATATION	8	5	3	3	4	3	3	3										8			40
RUGBY								4										5	6	1	16
SQUASH	3		2	1								4									10
SURF																	2				2
TENNIS																					0
TIR A L'ARC																					0
VOILE				1											6	8	4				19
TOTAL	16	8	9	7	7	4	4	7	0	0	0	6	0	0	11	8	10	14	11	2	124
Total par établissement		4	0			2	2			0			6			29			27		

## Le dispositif d'aide aux congés exceptionnels des bénévoles

Au 04 décembre 2023, 174 attestations ont été émises avec les statistiques suivantes :

- 107 hommes (61,4 %);
- 67 femmes (38,6 %);
- 51 bénévoles (29,4 %);
- 65 sportifs (37,4 %);
- 33 entraîneurs (18,9 %);
- 25 officiels techniques (14,7 %);
- 24 associations ont bénéficié du dispositif;
- 15 destinations relevées :



#### Cette année 2023, les jeux du pacifique

542 attestations ont été émises avec les statistiques suivantes :

- 89 bénévoles (16,4 %);
- 366 sportifs (67,5 %);
- 64 entraîneurs (11,8 %);
- 23 officiels techniques (4,3 %).



#### **Opérations pilotes**

Poursuite des opérations par la cellule performance en cette année 2023 :

#### Le sport à l'école primaire :

- Deuxième année de l'opération football à l'école primaire de Houaïlou en CM1/CM2, collaboration avec la direction de l'enseignement de la Nouvelle-Calédonie, l'enseignement de la province nord et la direction des sports.
- Mise en place d'une convention pilotée par la DENC pour la rentrée 2024.
- Deuxième année de l'opération tennis de table sur plusieurs écoles primaires (Dumbéa - Mont-Dore - Païta), en collaboration avec l'enseignement de la province Sud.
- Deux groupes sont identifiés, l'initiation pour les premières années et le perfectionnement pour les enfants en deuxième année.

## Projet de performance calédonien haut niveau en Nouvelle-Calédonie :

- Afin de poursuivre leur formation vers le plus haut niveau national et international, plusieurs sportifs ayant leur base d'entraînement en Nouvelle-Calédonie ou dans la zone proche ont reçu un soutien du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.
- Cette idée d'établir sa base d'entraînement sur le territoire commence à être concrètement expérimentée par plusieurs disciplines sportives (athlétisme, natation, tir de vitesse).

#### **Administratif**

## Sur ce plan, la cellule performance est intervenu dans deux domaines :

 Les entretiens annuels d'échanges des agents pour les 6 conseillers techniques.

- La réalisation de tickets JIRA DAPM, JIRA DBAF, JIRA DINUM dont le but est de faire l'interface entre la DAPM, la DBAF, la DINUM et la DJS (centre ville et le centre médico sportif de Magenta) répartis de la manière suivante:
  - 17 Tickets DAPM bâtiments et logistique.
  - 2 Tickets DAPM véhicules.
  - 20 Tickets DBAF CSPC.
  - 109 Tickets DINUM PRI
- La mise sous CICA des attestations pour congés exceptionnels pour les sportifs et bénévoles.

#### **Assistance ligues, comités et CTOS**

## La cellule performance a participé à de nombreuses interventions en 2022 :

- La participation aux assemblées générales des ligues : 4 ligues (cyclisme - tennis de table - escalade - volley-ball)
- La gestion des crédits affectés aux ligues en préparation des JDP 2023 : en collaboration avec le CTOS.
- La présentation du téléservice aux ligues : élaboration de la plateforme pour les demandes de congés exceptionnels.
- Les séminaires des ligues : Ligue calédonienne de natation (14 octobre 2023) : la cellule performance a participé au séminaire.
- Convention : Élaboration de la convention pour les XVII<sup>èmes</sup> Jeux de Solomon 2023.

#### **Analyse qualitative**

La cellule performance de la direction jeunesse et sport de Nouvelle-Calédonie, compte 4 agents depuis le milieu de l'année 2023.

Face à nous, de nombreuses tâches administratives, mais également la nécessité d'effectuer suffisamment de visites de terrain des structures d'entraînement, et d'échanges réguliers sur site avec les entraîneurs, ceci pour plus d'accompagnement et de suivi de l'évolution des projets individualisés des sportifs.

Autre point à améliorer, au vu des constats de cette année, c'est le respect des délais fixés sur le plan administratif, sur les comptes-rendus d'activité, sur les demandes des ligues dans le cadre de démarches en vue de subventions ou de congés exceptionnels, sur les dossiers d'évaluation des structures, sur les dossiers en vue des intégrations des classes CHAM.

Prendre le temps également d'évaluer en milieu d'année, les actions des agents du gouvernement en rapport avec leur lettre de missions annuelles, pour conforter ou réajuster les actions initialement prévues, ceci dans la perspective d'un travail en équipe, en collectif d'agents au service de la Nouvelle-Calédonie et de ses attentes en terme de développement du plan stratégique de la pratique sportive sur tout le territoire.

Avoir plus de visibilité financièrement pour permettre aux responsables des structures d'entraînement, en particulier les pôles espoir, d'établir une planification pluriannuelle.

Enfin, en lien avec la cellule, la présence du médecin et des vacations de kinésithérapie au bénéfice des sportifs des structures, indispensables à la performance ont été préjudiciables et source de contraintes en 2022.

## Les bilans d'activité des cadres techniques sportifs

## Thierry CIBONE (handisport athlétisme et sports adaptés)

#### Δνο 1

Développement et promotion, 2 jours à Maré (24 août) en vue de la création d'un club - prochaine étape son affiliation à la FFH et FFSA

#### Axe 2

Développer le sport santé autour de l'athlétisme et du tennis de table, action menée toute l'année à Hnassé, avec 13 dames et 19 hommes.

#### Axe 3

La réalisation d'actions sportives à Ouvéa, déplacement effectué le 20 juillet sur deux jours avec 2 dames et 8 hommes. La mise en place de 8 challenges, servant de détection, s'est déroulée à Hnassé en présence de 5 filles et 23 garçons, élèves de l'ULIS du lycée, du collège et certains jeunes en vie active.

#### Axe 4

Réintégration de Félicien Siapo SIAPO Félicien, un athlète du club handisport de Drehu a brillé au championnat de France d'athlétisme handisport à AUCH, en décrochant l' OR au javelot et l'ARGENT au 100 mètres.

Ses résultats aux championnats de France lui ont permis de représenter la France aux jeux européens en Finlande. Une fois encore, il brille remportant le 100 mètres avec le record de l'épreuve (12"10) et l'OR au javelot en améliorant son record personnel (51m08).

## Steeven SELEFEN (cricket)

#### Axe 1

Préparation des différentes assemblées générales, la fin de la saison sportive est l'occasion d'assister les élus des comités provinciaux, du comité régional pour le bilan annuel et le calendrier prévisionnel (8 - 15 - 20 - 26 janvier et 11 - 12 février 2023).

#### Axe 3

a) La formation des arbitres et des scoreurs, s'organise auprès des comités provinciaux :

- Nouméa 26 février 11 participants
   / 27 février 30 participants / 13
   mars 7 participants / 19 mars 9
   participants
- Lifou 05 mars 16 participants / 18 mars 20 participants / 01 avril - 5 participants
- Ouvéa 09 mars 16 participants
- Maré 23 mars 6 participants
- Nord 30 mars 4 participants

- b) Les compétitions de la saison
- le championnat de Calédonie des jeunes
  - au sein des comités (12 mars au 02 juillet)
  - championnats provinciaux sud et îles (15 juillet à Hunoj)
  - championnat territorial 16 / 17 juillet à Hunoj
- le championnat de Calédonie seniors
  - au sein des comités (05 mars au 10 juillet)
  - championnats provinciaux nord sud et îles (23/24 6 30/31 juillet - 06/07 août à Ndu et Hapetra)
  - championnat territorial 27 / 28 août à Ndu
- la coupe de Calédonie seniors
  - au sein des comités (03 septembre au 09 octobre)
  - 22 octobre à Canala, 05 novembre à Ndu
  - 11/13 novembre, inter-îles hommes à Luecila
  - Finales territoriales 19/20 novembre à Ndu
- le championnat de Calédonie de cricket international hommes
  - du 04 septembre au 16 octobre, matchs de classement
  - 11 décembre, phase finale à Ndu
- c) La promotion du cricket
- Jeux intercommunaux avec le CPNSL
  - 23 février au collège de Kobé
  - 12 octobre atelier promotionnel à Poindimié
  - 19 octobre atelier promotionnel à Pouebo
- avec le comité USEP de Nouvelle-Calédonie
  - 03/04 août pour les instituteurs à Ndu
  - 27 septembre, encadrement des finales cricket
- avec les éducateurs sportifs du GENSL
  - 01 octobre à Hienghène

- avec le tournoi HOMMAGE
  - 16 octobre à Ndu, tournoi mixte avec 16 équipes
- avec le déplacement au Vanuatu
  - 11 au 17 septembre, mise en relation avec le réseau cricket international à l'occasion du tournoi qualificatif T20 de la coupe du monde zone sub régionale.
- avec le déplacement au Vanuatu
  - 12 au 18 novembre, représentation aux finales du championnat du Vanuatu de Island cricket.

## Michel NEHOUNE (volley-ball)

#### Axe 3

a) Les formations d'entraîneurs au sein de chaque comité de province : ont permis de cibler des candidats à la formation du Diplôme national d'entraîneur de niveau 1, qui a eu lieu en Octobre 2022, avec la venue de monsieur CHEVALET Philippe.

À ce propos, je rappelle que cette compétence fédérale, par le biais des équivalences, permet l'octroi de l'UC1, 2 et 3 du BPJEP, avec possibilité au candidat de présenter l'UC 4, sous forme de V.A.E. pour l'obtention du BPJEP. Ce fût le cas en décembre 2022, pour Monsieur PEU Alfred.

#### b) La compétition :

L'année a été clôturée avec les finales territoriales indoor et Beach des jeunes, des séniors et des finales territoriales loisirs.

#### Axe 2

#### b) Le sport santé:

l'année 2022 a vu une augmentation du nombre de licenciés dans son championnat loisir, avec comme chaque année, la tenue de ses finales territoriales.

#### Axe 4

c) La formation de l'élite jeunes :

Un déplacement du centre d'entraînement territorial (U15), a été fait sur Lifou, en prévision des échéances 2023. Pour les U17, des stages vacances ont été organisés en 2022, pour une action sur Wallis et Futuna, en juillet 2023.

#### Axe 1

d) Le séminaire de la ligue :

La ligue, avec le concours de la DJSNC, a organisé les assises du volley-ball, le 6 août 2022, ce qui a permis de revoir les orientations de la ligue dans sa politique de développement.

e) La visite de la direction technique nationale: Le second semestre 2022 a été chargé en termes d'actions, avec la venue de monsieur CHEVALET Philippe, pour la formation, « D.N.E.1 » », et monsieur SALVAN Philippe, responsable de la détection national masculine, pour un stage de détection.

## Florian BARKET (cyclisme)

#### Axe 1

Conseil et organisation

Le cadre apporte son expertise aux bénévoles en participant aux différentes commissions et aux réunions du comité régional de cyclisme. Son expertise a été utile.

#### Axe 4

- a) Participation aux compétitions nationales et internationales
- le championnat de France
  - Du 20 au 27 août à Hyères. J'ai établi les critères de sélection.

Les coureurs désignés pour nous représenter: SCHAVITS Louise - MOUTRY Kéryl - RIZZOLATTI Thomas - SALAUN Hervé. Aucun podium n'a été réalisé mais ils ont pu se qualifier à des finales d'épreuves ce qui leur a permis d'engranger de l'expérience pour les années futures.

- Le championnat de France d'outre-mer
  - Le 11 et 12 juin à La Réunion.

L'équipe était composée de JENNER Christopher, LACHENY Rayann, RIZZOLATTI Thomas, SANTOS Franck, SALAUN Charles, SCHAVITS David.

Rayann a terminé second de l'étape de montagne avant de remporter le contre la montre individuel l'après-midi. Un bilan mitigé puisque Rayann LACHENY termine au classement général à la quatrième place.

- Le championnat du monde professionnel sur route
- Le 21 septembre en Australie. La Nouvelle-Calédonie a reçu une invitation exceptionnelle de la part de l'union cycliste internationale pour participer au championnat du monde organisé en Australie. C'est une première dans l'histoire du sport calédonien qu'une délégation participe à un championnat du monde. L'équipe composée de nos meilleurs coureurs élite locaux : BARKET Florian - LACHENY Rayann - SCHAVITS David chez les hommes et BRASSEUR Manon, GAYRAL Sandra, THEMEREAU Patricia chez les femmes. Opposé aux meilleures nations du monde avec du matériel totalement innovant par rapport à ce que les coureurs calédoniens possèdent, l'équipe s'est fièrement donné tous les moyens pour représenter avec honneur la Nouvelle-Calédonie et faire parler d'elle dans le monde entier. (épreuve retransmise en direct sur toutes les chaînes du sport du monde, eurosport pour la france). Classé 15<sup>eme</sup> sur 16 équipes.
- Le tour de Tahiti
  - Du 30 octobre au 05 novembre.

L'équipe homme composé de BUTZ Tristan, CROCHERIE Adrien, DESCATEAUX Christophe, LACHENY Rayann. L'équipe femme composé de : BRASSEUR Manon , CATHALA Elodie , LACROSE Véronique, LAIDET Marc'harid , PRADO Natalia, TANDEAU Marie-Françoise. Chez les dames, Manon termine 3<sup>eme</sup> du général. À noter les très belles performances de Marc'harid également présentes sur de nombreux podiums. Chez les hommes Rayann termine second du classement général.

- La Pacific Cup à
  - Du 9 au 11 décembre à Guam.

Cette épreuve sert à promouvoir le cyclisme pour son inscription au jeux du pacifique 2027 à Tahiti. La sélection était composé chez les hommes de GANE Hervé et CEMA Yohann et chez les femme de FROGIER Sandrine et HIRZEL Celine.

Céline a remporté les 2 titres.

#### Axe 3

#### a) Promotion

Une action a été réalisée à la foire de Bourail le 13 et 14 août.

Initiation à la pratique du vélo et des parcours d'habiletés ont été proposés aux enfants et aux adultes. Un moment privilégié pour mettre en avant les vertus du sport pour la santé et du vélo comme moyen de locomotion éco-responsable.

Projet "j'apprends à pédaler dans mon quartier" a été lauréat du budget participatif de la province sud. Ce projet d'acquisition de 18 vélos et matériels de sécurités (casques, gants, gilets fluorescents) va permettre au comité de s'équiper de son propre parc à vélo pour pouvoir aller dans les quartiers scolaires. L'objectif est de démocratiser la pratique du vélo et d'en faire un mode de déplacement utilisé par la jeunesse et donc dans un futur proche par les citoyens de notre pays.

#### b) Formation

Une formation de quatre jours a permis la familiarisation avec la pratique du cyclisme. 7 animateurs et éducateurs sont maintenant en capacité de déployer un programme vélo dans les écoles et autres temps péri et extrascolaires.

#### Olivia VAITANAKI (handball) Axe 4

#### a) Accession vers le haut niveau

 Les structures Pôles Espoirs Féminin et Masculin

L'effectif 2022, 33 sportifs 16 filles et 17 garçons.

#### b) Classes à horaires aménagées

- Au collège, les élèves commencent 3 fois par semaine à 8h (mardi, jeudi, vendredi).
- Sur ces créneaux : entraînement au cours de soutien fonction des besoins.
- L'après midi fin des cours à 16h puis entraînement (lundi, mardi et jeudi)
- Au lycée, les secondes, 8 heures d'entraînement

#### c) Compétition nationale

Les jeunes filles se sont déplacées pour le championnat de France interligues du 18 au 30 mars 2022. La sélection est composée de 13 jeunes filles (7 collégiennes et 6 lycéennes).

Les jeunes garçons se sont déplacés du 26 avril au 11 mai 2022 au championnat de France interligues. La sélection est composée de 11 jeunes garçons (5 collégiens et 6 lycéens).

Pas de victoire pendant les compétitions mais des individualités qui ont été détectées, cela débouche sur 9 départs pour l'année 2022.

7 en structures de Haut Niveau (Centre de formation et pôle espoirs excellence) et 2 en académies (3 collégiens 1 garçon et 2 filles et 6 lycéens 3 filles et 3 garçons).

#### d) Compétition internationale

- Participation à l'IHFTROPHY masculin U18M aux ÎLES COOK (03 - 11 Décembre 2022)
- En 18 ans garçons, la Nouvelle Calédonie termine 3<sup>ème</sup>
- Vaipua Here BARFF élu Meilleur Joueur du Tournoi U18M (MVP)
- Participation de la Nouvelle Zélande, Australie, Tonga, Iles Cook.

#### AXE 3

#### a) Formation

Les formations n'ont pas pu être mises en place cette année 2022 à cause du COVID pas de possibilités de préparer. L'état des lieux et la mise en place de la formation avec les formateurs de la FFHB est reportée à février/ mars 2023.

#### b) Développement

Les actions n'ont pas pu être mises en place cette année vers les publics scolaires et club. Un financement de l'équipe de la section sportive du Nord a été mis en place pour leur participation aux finales UNSS territoriale

#### AXE 1

#### a) Gouvernance

La venue du Président de la Fédération française du handball a permis des rencontres avec les différentes instances afin de présenter le projet calédonien 2024 (pôle océanien, dossier contrat apprentissage et éducateur dans la nord et le sud).

Haut-Commissariat - Gouvernement - Direction Jeunesse et sport - CTOS Province Nord - CDOS du nord.



En application de la délibération modifiée n°60/CP relative à la promotion et au développement du sport d'excellence en Nouvelle-Calédonie, la Direction de la Jeunesse et Sports de la Nouvelle-Calédonie est chargée d'assurer un suivi médical en faveur des sportifs issue de la liste "d'excellence sportive" arrêtée et fixée annuellement par le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

Pour assurer le suivi médical des sportifs, un médecin a été recruté en octobre 2024. Ainsi, pour accompagner au mieux ces sportifs vers l'atteinte de leurs performances, il est proposé pour l'année 2024 d'établir des conventions de partenariat avec des professionnels de santé du secteur médical et paramédical afin d'accompagner ce suivi médical.

Les objectifs visés au travers ces conventions permettent une prise en charge et un suivi des sportifs au travers de consultations et de séances pour les soins dans les domaines tels que la kinésithérapie, la diététique, la nutrition et la psychologie du sport.





#### **Fonctionnement**

La Nouvelle-Calédonie a renouvelé son soutien au fonctionnement des infrastructures issues des JP 2011 d'intérêt territorial par le versement de subventions notamment :

- La SPL/CARD de Koutio (14 MF par convention + 33 MF par avenant soit 47 MF);
- Le stade de Hnassé à Lifou (4 MF);
- Le stade Yoshida à Koné (4 MF).

#### **Investissement**

#### Salle omnisports de l'Anse Vata:

La construction de 2 terrains de basket-ball 3x3 par l'entreprise NC Travaux sur les terrains extérieurs s'est achevée en décembre 2022, a fait l'objet du paiement de la prestation pour un montant de 11 316 560 F CFP.

#### **Opérations contractualisées:**

- La Reconstruction du centre culturel Marcel Bousquet (FOL) est une opération du contrat inter collectivité sur laquelle le Nouvelle-Calédonie intervient à hauteur de 419 200 000 F CFP. La province Sud pilote de l'opération a clôturé la tranche 2019 relative au désamiantage et à la démolition et poursuivi ses appels de fonds pour un montant cumulé de 36 052 554 F CFP.
- La requalification du site sportif de Magenta opération contractualisée à hauteur de 500 MF avec une participation de l'Etat de 50% soit 250 MF.

Deux conventions de maîtrise d'ouvrage déléguée ont été signées avec la SECAL. La première de 400 MF pour la rénovation des équipements sportifs existants ( démolition tribunes vélodrome, rénovation du dojo, rénovation des mâts d'éclairage du stade et aménagement extérieur du site.la seconde de 98 MF avec une tranche ferme de 28 MF pour des études relatives à la rénovation du vélodrome, des tribunes du stade et de l'assainissement et une tranche conditionnelle travaux.

La Secal maîtrise d'ouvrage déléguée a fait état d'un second appel de fond d'un montant de 210 MF portant la participation de la Nouvelle Calédonie à 260 MF au titre de la première convention.

les recettes titrées en 2023 cette année, sont d'un montant total de 85 MF avec :

- 30 205 000 F (le solde de la tranche 2020) selon l'arrêté 2026 SPO du 31 décembre 2020
- 39 795 000 F (un acompte de la tranche 2021) selon l'arrêté 2372 SPO
- 15 000 000 F (une avance de la tranche 2022) selon l'arrêté 2377 SPO.

Les prochains appels de fonds SECAL sont prévus pour courant du premier semestre 2024 à savoir 140 MF au titre du solde de la première convention de mandat et 14 MF au titre du second appel de fond de la tranche ferme de la seconde convention de mandat.

La prochaine génération de contrat a fait l'objet de la présentation d'une fiche relative à la rénovation des équipements territoriaux en lien avec les études en cours de réalisation par la SECAL. Cette dernière prévoit la rénovation du stade Numa daly (piste et équipements d'athlétisme, terrain de football et tribunes) pour un montant estimatif de 750 MF et une participation État de 68% soit 510 MF.

## Les missions pour le compte de l'État

#### 1 - Opérations contractualisées :

En tant que service instructeur du contrat de développement sur les opérations jeunesse et sport, 13 opérations ont fait l'objet d'une instruction en vue d'un engagement de l'État par arrêté et 58 dossiers ont été traités pour une mise en paiement.

#### 2 - Agence Nationale du sport :

En tant que référente ANS, deux campagnes ont été ouvertes en 2023 à la Nouvelle-Calédonie, les équipements de proximité et les équipements structurants.

Les équipements structurants pour 250 000 euros soit 29 832 935 F.

8 projets ont été réceptionnés sur cet appel à projets :

- 3 portés par le mouvement sportif,
- 3 par des collectivités de la province Sud
- 1 par porté par une collectivité de la province Nord
- 1 porté par la province des lles Loyauté
- Sur les 8 dossiers proposés seuls 3 étaient complets et éligibles et ont pu faire l'objet d'un AR et le cumul de demande de ces trois dossiers éligibles et complets se montait à 387 262 euros.

La conférence de financeurs a acté les montant suivants et les décision ont été actées le 25 septembre 2023.

- Mises aux normes d'un terrain de football sur l'Île des Pins 115 000 euros;
- Rénovation du sol de la salle omnisports d'Ouvéa 23 000 euros;
- Création d'un centre équestre à Bourail 112 000 euros.

Les équipements de proximité 450 000 euros soit 53 699 284 F

18 dossiers ont été réceptionnés sur cette campagne :

- 6 pour le périmètre Nord ;
- 4 pour le périmètre lle Loyauté ;
- 6 pour le périmètre Sud (2 commune, 2 agglo, 2 UNC);
- 2 par le mouvement sportif.

Sur les 18 dossiers de départ, 5 étaient inéligibles et 4 incomplets. Seuls les 9 dossiers ayant fait l'objet d'un AR ont été présentés à la conférence des financeurs de juin qui a acté la

répartition suivante :

- 2 pour le mouvement sportif (Olympique de Nouméa et ligue de tennis de table) 83 266 euros
- 1 pour la commune de Dumbéa (terrain de padel) 62 515 euros
- 3 pour la commune de Maré (ring de boxe, workout et éclairage) 180 475 euros
- 2 pour la commune de Koné (requalification des terrains de tennis) 48 024 euros
- 1 pour la commune de Koumac (workout)
   75 720 euros

Le suivi des opérations en cours a fait l'objet de mise en paiement pour un montant cumulé de 619 810,99 euros soit 73 963 125 F CFP sur les 3 premier trimestre 2023.

## 3 - Recensement des équipements sportifs pour le ministère des sports :

En 2023 suite à la commande spécifique du ministère de rattacher le numéros UAI au établissements scolaires, , 1390 fiches ont été mises à jour soit 323 installations et 1067 équipements.



## PROGRAMME P-107

## ÉCONOMIE NUMÉRIQUE ET COMMUNICATION



#### **Fonctionnement**

L'objectif de cette action est d'accompagner les publics dans l'inclusion numérique, de poursuivre le programme de développement des Cases numérique® et de mettre en place de nouvelles actions qui favorisent l'inclusion numérique, tout en soutenant le réseau d'acteurs déjà constitué. Il est également prévu des temps de formation au bénéfice de ces derniers et de mettre en place de nouveaux partenariats.

Dépenses: 5 280 000 F CFP

3 séminaires furent organisés:

- mai (Case numérique Koumac),
- août (visio depuis la station N),
- novembre (Case numérique Lifou).

Une formation d'accompagnement à partir du second semestre avec l'intervention de plusieurs experts dans différents domaines (éducation, recyclage, développement durable, etc.), sur les projets d'animations, des formations sur des outils numériques, sur la méthodologie de projet, etc.

Mise en place d'actions décentralisées, en tribus notamment.

Les porteurs de projets Case numérique® communales ont été soutenus par le biais d'attribution de subventions de fonctionnement. Les communes de Kouaoua et Koumac ont reçu chacune une subvention de 1 750 000 frs dans le cadre de leur labellisation. En 2023, les associations n'ont pas pu bénéficier de financement en raison du changement du mode de traitement des demandes pour le milieu

associatif (prise en main, lourdeurs administratives, délai de remise, etc.). Du budget a également été consacré pour l'adhésion à l'outil de gestion des cases numériques. Cette dépense jusqu'içi prise en charge par la DINUM a été prise en compte dans le BP 2023, pour un montant de 2 000 000 frs.



